



Conditions générales d'accès au site

- avoir plus de 18 ans.
- avoir une autorisation d'accès pour une journée (renouvelable dans les mêmes conditions).
- se conformer aux règles en vigueur sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et les parkings ainsi que dans les locaux.
- **ne peut pas effectuer d'acte technique.**
Remarque : si vous devez effectuer un acte technique référez-vous au document « Accès d'un travailleur devant accéder en zone nucléaire » ou au document « Formalités d'accès pour un travailleur hors zone nucléaire ».

NB : Ce document ne concerne pas les autorisations d'accès pour un groupe de visiteurs, les personnes qui représentent les autorités ou les personnes devant avoir accès au périmètre P4 (ex : salles de commandes). Si c'est votre cas, prenez contact avec le bureau des accès.

Si accès au périmètre technique P2:

- Avoir **OBLIGATOIREMENT** une habilitation de sécurité. Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.

Quelques jours avant votre arrivée :

- Prenez rendez-vous avec votre correspondant ENGIE Electrabel qui vous prendra en charge durant votre visite.
- Procurez-vous son numéro de téléphone qui vous permettra de confirmer votre arrivée sur le site.
- Demandez à votre correspondant ENGIE Electrabel de communiquer le jour et l'heure de votre arrivée via la boîte mail « CNT Acces ».



Les formalités et contrôles sur le site

A votre arrivée

1. Stationner sur un des parkings extérieurs (pas d'accès en véhicule permis sur le site)

- Respectez les zones de stationnements.
- Présentez-vous au « guichet visiteur » au rez-de-chaussée du bâtiment des accès.
- Présentez une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- Donnez le nom de votre correspondant ENGIE Electrabel.
- Donnez votre numéro de plaque d'immatriculation (pour des raisons de sécurité).
- Signez le formulaire d'accès pour visiteur pour prise de connaissance.
- Recevez un badge visiteur ainsi qu'un formulaire d'autorisation d'accès visiteur sur lequel figurent les règles concernant le Plan Interne d'Urgence (PIU).

Ces formalités peuvent prendre un certain temps.

Si RDV dans le P1 (CFN, BAD)

- Vous pouvez vous y rendre seul.
- Faites signer le formulaire d'accès visiteur par votre correspondant.
- Revenez aux accès et déposez votre badge et le formulaire signé.

Si RDV dans le P2 (unités techniques)

- Allez jusqu'au BCA (Bâtiment de Contrôle des Accès).
- Attendez votre correspondant ENGIE Electrabel qui doit vous accompagner en permanence à partir du BCA.
- Faites signer le formulaire d'accès visiteur par votre correspondant.
- Revenez au BCA accompagné de votre correspondant.
- Revenez aux accès et déposez votre badge et le formulaire signé.

Renseignements utiles:

Attestations et habilitations de sécurité

Si votre société comprend plus de 10 personnes et que vous avez un officier de sécurité, il est tenu de faire les démarches auprès de l'ANS et de l'AFCN.

Si votre société comprend moins de 10 personnes et que vous n'avez pas d'officier de sécurité, ENGIE Electrabel peut introduire une demande d'attestation de sécurité pour vous.

L'attestation de sécurité est valable un an et ne peut être demandée que tous les 4 ans. Nous vous conseillons de demander en même temps votre habilitation.

Pour avoir une réponse des autorités, il faut compter :

- minimum 21 jours pour un belge ou un résident depuis plus de 5 ans en Belgique
- maximum 3 mois pour un étranger ou un belge non résident en Belgique.

De plus amples informations sont disponibles au + 32 (0) 85 / 24 79 28 ou 30 74

Site Internet

www.engie-electrabel.be/fr/fournisseurs/conditions/production#tabs-2

- Il est interdit d'entrer sur le site avec :
- un GSM pourvu d'un appareil photo.
 - un ordinateur pourvu d'une webcam.
 - un appareil photo.

Folder non exhaustif issu de procédures complexes

Réf.: ZNO.10010380330.000.02 – Date : 24/05/2016 – Editeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès

Suggestions d'améliorations : pascale.godfrin@engie.com

FORMALITÉS D'ACCÈS POUR UN VISITEUR

Editeur responsable : Denis Cornu - Avenue de l'Industrie, 1 - 4500 Tihange



Toute visite doit être annoncée
au minimum 24h à l'avance

via la boîte mail cnt.acces@engie.com

Centrale nucléaire de Tihange
Département Care
Service Sûreté Nucléaire
Protection Physique et Accès
cnt.acces@engie.com
Tél. : +32. (0) 85/24.34.88 ou Fax : +32 (0) 85/24.34.87

ENGIE
Electrabel